

LE BOURG D'HEM

Bulletin



d'Infos
Communales

3^{ème} trimestre 2015 N°79

Directeur de la publication
Jean- Louis BATHIER
Mise en page : Mairie du
BOURG D'HEM
Dépôt légal : Décembre 1995
Imprimé par nos soins



Mesdames, Messieurs, Chers Administrés,

La période estivale touche maintenant à sa fin et le moins qu'on puisse dire cette année nous avons été gâtés.

Certes, nous avons eu parfois très chaud et les instants et les lieux de fraîcheur ont été très appréciés par la population locale mais aussi par nos estivants ravis de trouver les ombrages situés à proximité de la plage.

Autre motif de satisfaction, justement en rapport avec la plage et la baignade, c'est le fait de constater l'absence de cyanobactéries tout au long de la saison, ce qui nous a permis de hisser fièrement le drapeau vert.

Cette fréquentation accrue a également été profitable, je le souhaite, à nos commerçants locaux qui ont pu étancher la soif de nos visiteurs.

En revanche cette absence de pluie n'a pas été une bonne chose pour nos agriculteurs et jardiniers qui ont été confrontés aux problèmes de restriction d'eau.

Je tiens d'ailleurs à remercier très chaleureusement Marie-Ange Dupontet, conseillère municipale, qui a rédigé en français et en anglais une fiche conseil suite à l'arrêté préfectoral invitant tous les usagers à économiser l'eau par des gestes et des comportements simples à la portée de tous.

Ce bel été restera sans doute dans les annales au même titre que la canicule de 2003 mais avec des incidences moindres sur la santé de nos concitoyens.

Enfin et pour conclure, les travaux de rénovation de l'ancienne école en logements devraient commencer dès l'automne. La publicité relative à ce chantier a été lancée et les artisans qui le souhaitaient ont pu déposer leur dossiers jusqu'au 21 septembre 2015.

Quant à nos écoliers, ils auront repris la classe lorsque vous recevrez ce numéro, ce qui ne m'empêche pas de leur souhaiter tout de même une bonne rentrée.

SOMMAIRE

MOT DU MAIRE	p.1,
INFOS PRATIQUES	p.2
1915 – 2015	p.3
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	p.4
LE DÉFENSEUR DES DROITS	p.5
LE SERVICE CIVIQUE	p.5
RECENSEMENT CITOYEN	p.6, 7
OFFICE DE TOURISME	p.8, 9
LES TIQUES : ADOPTEZ LES BONS GESTES !	p.10

INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture de la Mairie

	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	<i>Fermé au public</i>	<i>Fermé au public</i>
Mardi	9 H - 13 H	Fermé
Mercredi	9 H - 12 H 30	13 H 30 - 18 H
Jeudi	9 H - 13 H	Fermé
Vendredi	9 H - 12 H 30	13 H 30 - 16 H
Samedi	9 H - 12 H	Fermé

☎ : 05.55.62.16.57

☎ : 05.55.62.11.22

Mail : mairie.le-bourg-dhem@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.le-bourg-dhem.fr>

Permanences et fonctions :

Maire : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi et Samedi : 10 h à 12 h

1^{er} Adjoint (M. Robert DESCHAMPS) : Mercredi : 10 h à 12 h

2^e Adjoint (M. Denis LENOBLE) : chargé de la surveillance et de la responsabilité des travaux communaux

3^e Adjointe (Mme Annie FEL) : chargée du contrôle des affaires touristiques.

Assistante Sociale

UTAS de Boussac : 05.55.82.07.00

M. OUICHER

Pour contacter la communauté de communes :

Tél : 05.55.89.12.03

Mail : contact@paysdunois.fr

Site internet : www.paysdunois.fr

Urgences :

Médecins de garde : (nuit de 20 h à 8 h et week-end) : 05 55 41 82 02



Pompiers : 18



Pharmacies de garde : 32 37



SAMU : 15



Le 30 juin 1915, le général Joffre prend la décision d'autoriser les permissions. Elles seront de 6 jours accordés par roulement à tous les combattants français. Mais le système d'attribution et la lenteur des départs ne satisfont pas pleinement les soldats. La méthode d'attribution fait apparaître des disparités entre les unités selon leurs affectations à un secteur calme ou non. De plus, ce sentiment d'inégalité est encore plus flagrant avec les officiers qui ont l'avantage de ne pas faire de roulement avec la masse des hommes de troupe. Ainsi, les revendications de justices sociales se font de nouveau entendre dans les tranchées et touchent un public de tout horizon. Cette idée marquera fortement la société française d'après-guerre et se retrouvera notamment dans les revendications sociales.

– **BEAUDROUX Jean**

Il naît le 24/10/1873 au village du Vignaud commune d'Anzême sous les prénoms de Jean François fils de Jean François BEAUDROUX, propriétaire-cultivateur, et de Marie Antoinette BOYER.

Il se marie le 20/01/1898 au Bourg d'Hem avec Marie Justine Héloïse DURANT du village de La Vallade où il s'installe chez ses beaux-parents. Ils ont en 1898 une première fille, Marthe Valentine Augustine, une seconde en 1902, Marceline Laurence Antoinette, et un garçon en 1905, Maximilien Victor.

Il est mobilisé le 01/08/1914 et renvoyé aussitôt dans ses foyers. Il est rappelé le 01/12/1914. Il décède le 08/10/1915 à Cuperly sur Marne (Marne) à l'âge de 41 ans.

– **PEYROT Émile**

Il naît le 31/08/1888 au Bourg d'Hem sous les prénoms Félix Émile fils de Louis Philippe PEYROT, maçon, et de Victorine CHICAUD.

Il devient plâtrier et en 1913 pratique son activité à Saint Denis en Val (Loiret).

Il est mobilisé le 03/08/1914 mais il est blessé le 02/09/1914 au combat de Souain. Il s'en remet et replonge dans les combats pour être tué à l'ennemi le 16 octobre 1915 à Verthes et Tahure (Marne) à l'âge de 27 ans.

– **CHICAUD Fernand**

Il naît le 02/06/1872 au village du Guémontet sous les prénoms de Jean Fernand fils de Jean Charles CHICAUD, cultivateur, et de Marie Amélie BORDAS.

Il se marie le 01/02/1896 au Bourg d'Hem avec Marie Armantine DURAND du village de Fougères. Ils vivent au Guémontet et ont, en 1897, une fille, Camille Marie Louise ; en 1898, un garçon, Jules Fernand ; et un autre garçon en 1901, Émile Henri.

Il arrive au corps le 17/12/1914. Durant la campagne militaire, il contracte une maladie et il en décède le 25/10/1915 à l'hôpital 85 à Auchel (Pas de Calais) à l'âge de 43 ans.

Il est le plus ancien soldat de la commune à être victime de la guerre.

– **BRIDIER François**

Il naît le 09/11/1883 au village de La Bussière sous les prénoms de François Clément fils de Jean-Baptiste BRIDIER, maçon, et de Jeanne Céline DUFOUR.

Il se marie le 22/01/1907 au Bourg d'Hem avec Alexandrine Adèle JOUANNY du village de Chanteloube. Ils ont une fille, Marceline Céline, née le 11/02/1914 à Chanteloube.

Entre temps, il part du département pour pratiquer le métier de maçon. En 1908, il se trouve à La Ferté Bernard (Sarthe).

Il est mobilisé le 12/08/1914. Il meurt le 27/10/1915 à l'hôpital militaire d'Amiens à la suite d'une maladie contracté au front.

Il obtient le 15/10/1919 une citation à l'ordre du régiment où il est qualifié de « Brave soldat courageux et dévoué »

Des subventions pour vos travaux d'assainissement non collectif.

Dans le cadre du dixième programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne 2013-2018, le financement des réhabilitations des dispositifs d'assainissement non collectif est dorénavant possible, sous certaines conditions d'éligibilité fixées par elle-même et par le service d'Assainissement d'Évolis 23 (anciennement SIERS).

Qui peut bénéficier d'une aide ?

L'agence peut financer des travaux à hauteur de 50 %, avec un coût plafond fixé à 8 000 € TTC (soit une aide maximale de 4 000 €).

Vous pouvez éventuellement prétendre à cette aide si :

- vous étiez propriétaire de l'habitation avant le 1^{er} janvier 2011 ;
- l'habitation est équipée d'un dispositif d'assainissement qui a été réalisé avant le 9 octobre 2009 (pas d'aide en cas d'absence d'installation) ;
- la consommation annuelle d'eau potable de l'habitation est supérieure à 40 m³ ;
- votre habitation est classée en zone d'assainissement non collectif sur votre commune (pour le vérifier, l'étude de zonage d'assainissement de votre commune est disponible en mairie) ;
- au moins l'une des conditions suivantes doit être constatée :
 - les eaux usées de votre habitation sont rejetées à moins de 500 mètres d'un cours d'eau ou dans un busage dont le rejet est à moins de 500 mètres d'un cours d'eau,
 - votre dispositif est situé sur un périmètre de protection de captage ;
 - votre dispositif est implanté à moins de 35 mètres d'un puits utilisé pour l'alimentation en eau potable ;
 - votre habitation est située dans un village d'au moins cinq habitations regroupées ;

- votre dispositif doit avoir fait l'objet d'un contrôle du SPANC dont le rapport permet de conclure sur l'existence d'un danger pour la santé des personnes ou d'un risque environnemental avéré. Ce critère sera vérifié par Évolis 23.

Vous êtes intéressé par cette démarche et estimez que votre installation répond aux critères ?

Complétez entièrement le bulletin ci-dessous et retournez-le au service Assainissement d'Évolis 23 dans les meilleurs délais.

Le service sélectionnera les dossiers potentiellement éligibles et demandera les pièces complémentaires utiles. Les dossiers réellement éligibles seront alors proposés à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne selon leur ordre chronologique d'arrivée (dossiers complets). Vous serez bien entendu informé par courrier de la suite donnée à votre demande.

Les aides financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Bulletin à compléter et à retourner dans les meilleurs délais à Évolis 23 – Service Assainissement - Les Grandes Fougères 23300 NOTH

NOM PRÉNOM

ADRESSE PRINCIPALE

ADRESSE DE L'HABITATION CONCERNÉE (SI DIFFÉRENTE)

TÉLÉPHONE : COURRIEL :

DATE: SIGNATURE

Je déclare être volontaire pour bénéficier de l'aide financière mentionnée ci-dessus, et déclare avoir pris connaissance des conditions d'éligibilité fixées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et Evolis 23. J'ai bien noté que la présente demande ne vaut pas accord de financement, et que je dois rester dans l'attente d'une réponse d'Évolis 23 et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. J'ai bien noté et j'accepte que si un dossier déclaré éligible est proposé à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, j'aurai à faire réaliser, à mes frais, une étude de sol et de prescription de la filière d'assainissement. Je devrai de plus, moyennant le paiement d'une redevance, obtenir un avis favorable du SPANC au stade du contrôle de conception. Ces dépenses sont subventionnables si mon dossier est retenu. Enfin, si mon dossier est retenu, j'ai compris et j'accepte qu'Évolis 23 m'adresse une facture de 200€ en fin d'opération pour financer la mission d'animation et d'instruction du dossier, en supplément de la redevance de contrôle de bonne exécution des travaux.

Pour tout renseignement,
contactez Nicolas Yvernault, Service Assainissement
au 05 55 89 86 00.



www.evolis23.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE DÉFENSEUR
DES DROITS

Le droit en action



defenseurdesdroits.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE DÉFENSEUR
DES DROITS

Le droit en action



defenseurdesdroits.fr

**Autorité constitutionnelle
indépendante instituée
par une loi organique de
mars 2011**

Nommé par le président de la République pour un mandat de six ans, le Défenseur des droits est compétent dans les domaines des relations avec les services publics, de la défense des droits de l'enfant, de la lutte contre les discriminations et des relations avec les professionnels de la sécurité.

Il peut être saisi par toute personne qui s'estime lésée dans ses droits et libertés par le fonctionnement d'une administration de l'état, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public ou d'un orga-

nisme investi d'une mission de service public ; il peut également se saisir d'office. Il ne peut remettre en cause une décision de justice .

Tous bénévoles, 397 délégués locaux peuvent traiter, par la voie du règlement amiable, les réclamations relevant de la compétence du Défenseurs des droits.

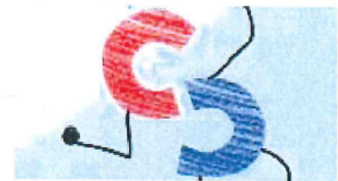
Le recours au Défenseur des droits est gratuit.

Défenseur des droits : Jacques Toubon
7 rue Saint-Florentin 75409 Paris cedex 08

Délégué : Christian Delmas - Préfecture de la Creuse
Place Louis Lacrocq 23000 Guéret - 05 55 51 58 00
Permanence le mardi après-midi

defenseurdesdroits.fr

Le Service Civique



Un engagement volontaire

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes **de 16 à 25 ans** (de nationalité française, celle d'un état membre de l'Union européenne ou de l'espace économique européen, ou justifier d'un séjour régulier en France depuis plus d'un an) **sans conditions de diplôme**; seuls comptent les savoir-être et la motivation.

Indemnisé

Le Service Civique, indemnisé entre 573,65 euros et 680,15 euros par mois, peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), sur une période de 6 à 12 mois **en France ou à l'étranger**, pour une mission d'au moins **24h par semaine**. Un engagement de Service Civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

Dans 9 domaines d'intervention

Il peut être effectué dans **9 grands domaines**: culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.



Agence du Service Civique
95 avenue de France
75 013 Paris



Alain BLANDIN DRJSCS Limousin
24, rue Donzelot 87037 Limoges cedex 05.55.45.24.58

<http://www.service-civique.gouv.fr/>

Objectif Citoyen!!!



Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet : <http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16^{ème} anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la maire remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

Cette attestation sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Cette démarche citoyenne permet l'insertion systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

QUI ?
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?
Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la Journée défense et citoyenneté. **L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

COMMENT ?
Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur www.mon.service-public.fr
Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique «catalogue des services», cliquez sur «les démarches», puis, dans la zone «recherche» tapez «recensement citoyen en ligne».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SECURITAT GENERAL PUBLI L'ADMINISTRATON
DIRECTOR DU SERVICE NATIONAL

www.defense.gouv.fr/jdc

DEFENSE .GOUV.

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

JDC JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

www.defense.gouv.fr/jdc

DEFENSE .GOUV.

Centre du service national de Limoges
88 rue du pont Saint-Martial 87000 Limoges

Accueil public : Tél : 05 55 12 69 92

du lundi au jeudi 08h30-11h45 / 13h30-16h00

le vendredi de 08h30-11h45 / 13h30-15h30



JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

Établissement du service national Sud-Ouest



COMMUNIQUE DE PRESSE

Une application mobile pour la JDC



Afin d'accompagner les 780 000 jeunes qui effectuent chaque année leur **Journée défense et citoyenneté** (JDC), la direction du service national lance son application pour Smartphone destinées à faciliter les démarches et donner des informations utiles aux jeunes appelés qui vont, ou qui auront réalisé leur JDC.



Téléchargeable gratuitement sur Apple Store et sur Android, l'application propose de nombreuses fonctionnalités.

Les jeunes convoqués en JDC peuvent désormais :

- Géo-localiser leur site de JDC, préparer leur itinéraire et calculer leur temps de trajet ;
- Retrouver toutes les informations pratiques sur la JDC et son déroulement (adresse, horaires, pièces à fournir, programme de la Journée...)
- Prendre contact facilement avec le centre du service national dont ils relèvent, pour demander un changement de date de convocation, évoquer une situation de handicap, etc ...)
- Obtenir plus d'informations post JDC sur les opportunités de carrières au sein des armées et de la gendarmerie, sur le service civique ou les missions locales.

Ceux qui ne possèdent pas de Smartphone ont toujours la possibilité d'entreprendre leurs démarches de manière « classique » par contact téléphonique auprès du centre du service national dont ils dépendent.

Le développement de cette application s'inscrit dans le cadre de la modernisation de l'action publique qui vise à utiliser davantage les outils numériques dans la relation entre l'administration et les usagers.

La direction du service national porte le lien Armée/Nation et le parcours de citoyenneté qu'elle est chargée d'animer comprend trois étapes :

L'enseignement sur la défense, délivré lors de la scolarité en classes de troisième et de première,

Le recensement citoyen, démarche civique obligatoire à effectuer à partir de 16 ans par les jeunes Français auprès de leurs mairies de résidence,

La journée défense et citoyenneté qui donne, entre autre, accès aux examens (scolaires) aux concours de la fonction publique, au permis de conduire des automobiles.



Androïde

Plus d'informations sur : www.defense.gouv.fr/jdc



iOs

Centre du service national de LIMOGES

Adresse : 88, rue du pont St Martial

Téléphone : 05 55 12 69 91

E-mail : csn-limoges.com.fct@intradef.gouv.fr

OFFICE DE TOURISME DE LA VALLÉE DES PEINTRES

L'Office de Tourisme de la Vallée des Peintres, est un acteur incontournable du développement touristique intercommunal.

Au service de la **Communauté de Communes du Pays Dunois**, constituée de 17 communes, pour laquelle L'Office de Tourisme met en œuvre les actions définies dans le cadre d'une convention d'objectifs et d'une Stratégie de Développement Touristique.

Sous statut associatif avec un **Conseil d'Administration composé de 25 membres** répartis en plusieurs collèges (10 élus communautaires, 15 professionnels du tourisme ou membres adhérents).

L'Office de Tourisme de la Vallée des Peintres rassemble **plus de 70 adhérents** issus de toutes catégories socio-professionnelles.

**UNE EQUIPE
PROFESSIONNELLE
A VOTRE SERVICE**

**JEAN LOUIS BATHIER
PRESIDENT**



Parce que vous êtes les premiers ambassadeurs de notre destination touristique, nous nous devons de travailler ensemble, dans un objectif commun de satisfaction de la clientèle pour le développement touristique de notre territoire.

LAËTITIA NOËL

Directrice



Gestion administrative du personnel et de l'Office de Tourisme, participation à l'établissement et suivi du budget, mise en place du plan d'actions et de la stratégie de l'Office de Tourisme, élaboration et mise en place du plan annuel de promotion, élaboration et mise en place de la stratégie numérique

RAPHAËLE MATTHEY

Agent de production / Guide Conférencière



Accueil sur tous les points de l'Office de Tourisme, gestion des hébergements, commercialisation de produits thématiques à destination de la clientèle groupe et individuelle, visites guidées thématiques, promotion sur les salons

MARIE LINE PERILLAUD

Coordinatrice culturelle / Conseillère en séjours



*Accueil sur tous les points de l'Office de Tourisme
Organisation de l'exposition à l'Espace Monet-Rollinat,
travail administratif et comptable, réalisation de supports de communication*

ANNE GUILLON

Animatrice culturelle / Conseillère en séjours



Accueil sur tous les points de l'Office de Tourisme, organisation du planning d'animation, référente base de données LEI et randonnées, animation sur les réseaux sociaux, coordination des acteurs locaux, secrétariat pour les deux associations partenaires

LES CHIFFRES CLES

Impact économique :

- ◆ 5.6 millions d'€uros, soit 742€ par habitant.
- ◆ 2 millions d'€uros dans les hébergements marchands.
- ◆ 3.5 millions d'€uros dans les hébergements non marchands.
- ◆ La taxe de séjour : 5080€ collectés en 2014
- ◆ Service Commercial 2014 :
 - Activité séjours groupes et individuels : 37 contrats, volume d'affaires de 12923€
 - Activités hameau de gîtes La Celle Dunoise et Bourg d'Hem : 145 contrats, volume d'affaires de 38724€
- ◆ Presse 2014 : 20 contacts/ interventions

L'offre d'hébergements : une capacité d'accueil totale de 2809 lits touristiques

- ◆ 1083 lits touristiques marchands dont :
 - 7.75% en hôtellerie
 - 56.5% en hôtellerie de plein air
 - 7.3% en chambre d'hôtes
 - 25.3% en meublés
 - 3.1% en gîte d'étape
- ◆ 1726 lits non marchands

Fréquentation touristique :

- ◆ Hébergements : 63980 nuitées marchandes
- ◆ Sites touristiques 2014 (Hôtel Lépinat, Guillaumin et les peintres e la Vallée de la Creuse, Ecomusée Tuilerie de Pouligny, Espace Monet-Rollinat, ancienne forteresse de Crozant) : 29000 visiteurs
- ◆ Office de Tourisme :
 - 3600 visiteurs
 - 9600 sessions ouvertes sur Internet
 - 46600 pages vues

L'OFFICE DE TOURISME

Un accueil physique tourné vers le conseil des visiteurs pour leur séjour sur le territoire, un accueil numérique composé d'une tablette tactile permettant de visualiser l'offre du territoire,

- ◆ un Espace Internet composé d'un accès wifi gratuit,
- ◆ un Espace documentation en libre service,
- ◆ un Espace Détente / enfants,
- ◆ un Espace boutique qui permet de mettre en avant des produits locaux

NOS MISSIONS

Accueil et information

L'information touristique reste une de nos principales missions. Les conseillères en séjour ont pour objectif de cibler au mieux la demande du touriste afin de l'orienter selon ses attentes à la découverte de notre région. Leur grande connaissance du territoire, et des prestataires qui le composent, leur permet ainsi de conseiller et d'accompagner le client potentiel dans son choix de vacances ou de court séjour. Cette mission se réalise au comptoir de l'Office de Tourisme mais aussi en amont par téléphone, par courrier et surtout sur Internet.

Promotion du territoire

L'objectif premier de l'Office de Tourisme consiste en la mise en valeur de la destination. Pour cela, nous concevons, en collaboration avec des entreprises spécialisées, différents outils permettant d'accroître la visibilité de l'offre touristique de la Vallée des Peintres, et par la même de votre activité. Différents guides sont proposés : hébergements, carte touristique, animations,...

Organisation d'évènements et développement de la fréquentation

Grâce à son immatriculation au registre des opérateurs de voyage et de séjours d'Atout France, et pour renforcer l'attractivité du territoire, l'Office de Tourisme commercialise produits et services touristiques.

- > Séjours pour la clientèle individuelle.
- > Visites et circuits pour la clientèle de groupes
- > Ventes de services et prestations touristiques : réservation d'hébergements, visites guidées
- > Organisation d'un éducteur annuel pour les professionnels afin d'améliorer leur connaissance du territoire

Mettre en œuvre l'animation numérique de territoire

- > Veille de la e-réputation du territoire et de ses acteurs
- > Elaboration du diagnostic numérique du territoire intercommunal.
- > Organisation de réunions d'informations et d'ateliers pratiques destinés à sensibiliser les professionnels aux enjeux du web et les accompagner (créer son propre site web, Google, les réseaux sociaux, les avis clients ...)

Tourisme et Handicap

Afin de favoriser les vacances pour tous, l'Office de Tourisme va entreprendre une démarche de labellisation "Tourisme et handicap" pour les handicaps moteur, mental et auditif.

Cette reconnaissance nous incitera à penser chaque action selon ces différents publics, à former nos personnels et à faire l'acquisition de matériel adapté.

Faites-vous les bons gestes ?

Une tique m'a piqué(e), mais je n'ai pas d'érythème migrant. Je ne suis donc pas contaminé(e) !



L'érythème migrant n'apparaît pas dans tous les cas. L'absence de cette manifestation ne signifie pas l'absence d'infection. Signalez la piqûre à votre médecin, ainsi que les symptômes ressentis.

Je rentre d'une balade à vélo, je m'inspecte !



Très bon réflexe ! Même à vélo il est important de porter des vêtements couvrants et de s'inspecter en rentrant chez soi. Les tiques peuvent aussi s'accrocher à vos chaussures.

Un simple coup d'oeil en rentrant de sortie pour s'inspecter suffit !



Pas du tout ! Il faut effectuer une inspection soigneuse de chaque partie du corps, le dos et le cuir chevelu compris. Observez-vous mutuellement. Attention, les larves ne sont parfois détectables qu'au toucher.

Lors d'une balade, suite à des piqûres multiples, j'ai droit à un traitement antibiotique immédiat !



Suite à de nombreuses piqûres de tique, vous pouvez demander un traitement antibiotique préventif à votre médecin qui jugera si celui-ci est nécessaire. Un traitement préventif peut aussi être donné aux femmes enceintes, aux enfants et aux immuno-déprimés.

Que dire à votre médecin ?



Informez votre médecin de tout contact avec une tique. Même en cas d'absence de piqûre, pensez à parler de vos dernières promenades et activités en pleine nature.



Si vous avez retiré la tique vous-même, précisez de quelle manière, et combien de temps la tique est restée accrochée.



En cas de symptômes présents ou passés (érythème, syndrome grippal...), dressez une liste de ces derniers et datez-les.

Pour plus d'informations, consultez le site de l'association

France Lyme :

www.francelyme.fr

ou par e-mail :

contact@francelyme.fr

France Lyme remercie la Maison des Sciences de l'Homme Paris-Nord, et plus particulièrement Aurélien Ponce et Samuel Memet, pour avoir activement participé à l'élaboration de cette plaquette.

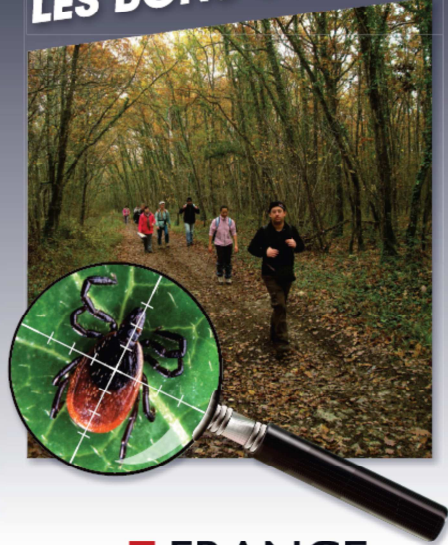


ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LES MALADIES VECTORIELLES À TIQUES

L'association France Lyme propose des actions de prévention pour adultes et scolaires pour éviter que d'autres soient malades. Elle soutient les personnes atteintes en les aidant à mieux connaître cette maladie.

Association France Lyme - BP 10049 / Arcueil
94114 LA POSTE ARCEUIL PDC
Merci de ne pas jeter sur la voie publique

LES TIQUES : ADOPTEZ LES BONS GESTES !



FRANCE LYME
ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LES MALADIES VECTORIELLES À TIQUES

Crédit: redaction - andreafranceschi@gmail.com - 04 74 74 55 84

LES TIQUES

La tique est un **acarion** dont la morsure peut entraîner des maladies, notamment la **Borréliose de Lyme**. Le cycle de vie des tiques comprend trois phases (Larve - Nympe - Adulte) qui nécessitent, pour le passage de l'une à l'autre, **un repas sanguin**.



Où vit la tique ?

La tique vit dans **les bois et buissons humides** (ainsi que dans les prairies, jardins et parcs) et elle attend sur **les hautes herbes, les fougères ou les arbustes** qu'un hôte passe. Dès qu'un être vivant passe à proximité, elle se laisse tomber pour ensuite s'accrocher.

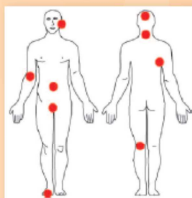
Même si elles peuvent être retrouvées tout au long de l'année, le risque d'infection est beaucoup plus important **au printemps et au début de l'automne**.

Comment pique-t-elle ?

La piqûre de la tique est **indolore**. En fonction de son stade de développement, elle reste accrochée plus ou moins longtemps et à différents endroits du corps. Une fois son repas sanguin terminé, elle se décroche.

Où pique la tique ?

Attention, la tique peut piquer **n'importe où**, mais elle préfère **les endroits chauds et humides**.



LES SYMPTÔMES

La Borréliose de Lyme, la maladie à tiques la plus répandue, provoque des symptômes que l'on distingue généralement en **3 phases**.

Phase Précoce

Elle peut se manifester **quelques jours à quelques semaines** après la piqûre.

L'érythème migrant est présent dans environ **la moitié des cas**. Sa forme et sa taille varient : **auréole, plaque**. Il grossit puis disparaît en quelques jours, même sans traitement. L'érythème migrant est **la manifestation la plus évocatrice** de la maladie de Lyme, mais son apparition n'est pas systématique.

Un autre symptôme peut être **le syndrome grippal** qui se manifeste généralement par une fièvre modérée, des courbatures ou de la fatigue.



CDC/James Gathany

Phase disséminée

Si aucun traitement antibiotique n'est entrepris pendant la phase précoce, de **nouveaux symptômes apparaissent**. Ceux-ci sont très divers et se combinent ou se succèdent.

Consultez votre médecin si, dans les jours, les semaines ou les mois qui suivent une morsure de tique, vous avez un ou plusieurs des symptômes suivants : symptômes grippaux, grosse fièvre, forts maux de tête, de gorge, fatigue intense, douleurs articulaires ou musculaires, arthrite, troubles digestifs (nausées, vomissements, diarrhées), paralysie faciale...

Phase disséminée chronique

Si les phases sont passées inaperçues ou ne sont pas traitées, **des atteintes chroniques** plus rares peuvent apparaître des années plus tard et s'avérer handicapantes.

PRÉVENIR ET GUÉRIR

Comment prévenir la maladie de Lyme ?

Cela passe par **des gestes simples** à réaliser à chaque sortie dans la nature et par le traitement des animaux domestiques à qui on interdit l'accès aux lits où ils peuvent ramener des tiques.

Se protéger

Il est primordial d'avoir **une tenue couvrante** lors des sorties (vêtements clairs, pantalon long et manches longues, chaussures fermées, casquette). Si possible, rentrez le pantalon dans les chaussettes. Il est également possible d'utiliser **un répulsif** sur la peau et/ou sur les vêtements.

Avoir les bons réflexes

Pendant la balade, restez le plus possible sur les chemins et **évités les broussailles**. Après chaque sortie, **vérifiez attentivement** qu'aucune tique ne se soit fixée. Attention : les plus petites peuvent vous échapper.

Retirer les tiques

N'utilisez surtout **pas de produits** (huile, éther, alcool, flamme...) et évitez de comprimer le corps de la tique, cela risquerait de lui faire régurgiter des bactéries. Pour bien retirer la tique, utilisez

un crochet à tiques (disponible en pharmacie ou chez le vétérinaire) ou une pince à épiler en tirant lentement et progressivement la tique au plus près de la peau. Puis **désinfectez la plaie**.



Par Otom (Travail personnel)

Peut-on soigner la maladie de Lyme ?

Des traitements antibiotiques existent. La maladie est bien soignée par des antibiotiques lorsqu'elle est rapidement prise en charge.

Consultez rapidement votre médecin puisque la solution la plus efficace reste la prévention.